

Table des matières

Introduction	7
Chapitre 1. Droit conventionnel multilatéral	11
Section 1. Convention de La Haye du 25 octobre 1980 sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants	12
§ 1. Domaine d'application	13
A. Domaine d'application <i>rationae loci</i>	13
1. Un mécanisme d'application spécifique	13
2. Le cas de l'Union européenne	14
B. Domaine d'application <i>rationae personae</i>	14
C. Domaine d'application <i>rationae materiae</i>	17
§ 2. Caractéristiques du déplacement imposant le retour	18
A. Détermination de la résidence habituelle	18
1. Résidence habituelle comme délimitation géographique	18
2. Résidence habituelle comme élément de qualification du déplacement illicite	19
B. Violation du droit de garde	21
1. Notion de droit de garde	22
2. Exercice effectif du droit de garde	23
3. Fondement du droit de garde	25
a) Garde attribuée par la loi	25
b) Garde attribuée par décision judiciaire ou administrative	26
c) Garde fondée sur un accord entre les parents	26
§ 3. Exceptions au retour de l'enfant illicitement déplacé	27
A. Exceptions en cas de demande de retour formulée dans l'année suivant le déplacement	27
1. Perte du caractère illicite du déplacement ou non-retour	27
a) Exercice non effectif du droit de garde	28
b) Acceptation du déplacement ou non-retour par l'autre parent	28
ANTHEMIS	97

2.	Existence d'un danger physique ou psychique, ou d'une situation intolérable	28
a)	Des notions appelant une large marge d'interprétation	28
b)	Appréciation jurisprudentielle du danger ou de la situation intolérable	29
i.	Analyse <i>rationae temporis</i>	29
ii.	Analyse <i>rationae personae</i>	29
iii.	Analyse <i>rationae materiae</i>	30
3.	Opposition de l'enfant	31
a)	Exception autonome	31
b)	Appréciation de l'âge et de la maturité	32
c)	Nature et intensité de l'opposition	33
d)	Recueil de l'opposition	34
B.	Exceptions en cas de demande suite à un déplacement ou non-retour de plus d'un an	34
1.	Signification du délai d'un an	34
2.	Intégration de l'enfant à son nouveau milieu	35
§ 4.	Efficacité de la Convention	38
A.	Guides de bonnes pratiques	38
B.	Institutionnalisation d'un Réseau des juges	39
Section 2.	Convention de La Haye du 19 octobre 1996 concernant la compétence, la loi applicable, la reconnaissance, l'exécution et la coopération en matière de responsabilité parentale et de mesures de protection des enfants	40
§ 1.	Domaine d'application	41
A.	Domaine d'application <i>rationae temporis</i>	41
B.	Domaine d'application <i>rationae loci</i>	41
C.	Domaine d'application <i>rationae personae</i>	42
D.	Domaine d'application <i>rationae materiae</i>	42
§ 2.	Articulation avec d'autres instruments	44
A.	Renforcement de la Convention de La Haye du 25 octobre 1980	44
B.	Articulation avec le Règlement Bruxelles IIbis	44
Section 3.	Convention de Luxembourg du 20 mai 1980 sur la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière de garde des enfants et le rétablissement de la garde des enfants	45

§ 1.	Champ d'application	45
	A. Domaine d'application <i>rationae loci</i>	45
	B. Domaine d'application <i>rationae personae</i>	45
	C. Domaine d'application <i>rationae materiae</i>	47
§ 2.	Contenu	47
	A. Économie générale du texte	47
	B. Caractère des décisions bénéficiant de l' <i>exequatur</i> prévu par la Convention	47
	C. Variabilité du contrôle des décisions	48
	1. Déplacement de l'enfant et demande de restitution dans les six mois	48
	a) Article 8	48
	b) Article 9	49
	c) Des réserves nombreuses formulées sur les articles 8 et 9	50
	2. Absence de déplacement ou déplacement suivi d'une demande formée dans un délai de plus de six mois	50
§ 3.	Aménagements pratiques visant la reconnaissance et l'exécution des décisions	51
	A. Gratuité des procédures	51
	B. Spécialisation des autorités	51
	C. Procédure simple et rapide d' <i>exequatur</i>	51
§ 4.	Efficacité de la Convention et articulation avec d'autres instruments	52
Chapitre 2.	Droit de l'Union européenne – Le Règlement (CE) n° 2201/2003 du conseil du 27 novembre 2003 relatif à la compétence, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière matrimoniale et en matière de responsabilité parentale	55
Section 1.	Un instrument renforçant la Convention de La Haye de 1980	55
§ 1.	Domaine d'application	56
	A. Domaine d'application <i>rationae loci</i>	56
	B. Domaine d'application <i>rationae materiae</i>	56
§ 2.	Contenu	58
	A. Économie générale du Règlement	58
ANTHEMIS		99

1.	Règles de compétence	58
2.	Reconnaissance et exécution d'une décision	59
B.	Problématique spécifique des déplacements illicites d'enfants	59
1.	Conservation de la compétence de l'État de résidence habituelle	60
a)	Principe et exceptions	60
b)	Notion de résidence habituelle selon la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne	61
2.	Audition de l'enfant	62
a)	Audition de l'enfant dans le Règlement	62
b)	Audition de l'enfant dans la jurisprudence	63
3.	Célérité des procédures	63
4.	Encadrement des exceptions au retour	64
5.	Procédure « du dernier mot » ou mécanisme dit « qui l'emporte » ou « d'annulation »	64
6.	Exécution des décisions	65
Section 2.	Adoption du Règlement Bruxelles IIter	67
§ 1.	Renforcement de l'efficacité des procédures de retour de l'enfant	68
A.	Célérité des procédures de retour	68
B.	Encadrement des procédures de retour	69
§ 2.	Expression de l'opinion de l'enfant	70
Chapitre 3.	Droit conventionnel bilatéral	71
Section 1.	Conventions bilatérales de la Belgique	71
Section 2.	Conventions bilatérales de la France	72
§ 1.	Premiers accords de coopération	72
§ 2.	Traits communs des conventions récentes	72
A.	Principe du retour immédiat de l'enfant déplacé	73
B.	Instauration d'une coopération renforcée	73
1.	Coopération des autorités centrales	74
2.	Instauration d'organes paritaires	74
C.	Traitement rapide de la situation	76
D.	Assouplissement des conditions de reconnaissance et d' <i>exequatur</i> des décisions	77

§ 3. Particularité de certaines conventions	77
A. Convention franco-égyptienne du 15 mars 1982 sur la coopération judiciaire en matière civile, y compris le statut personnel, et en matière sociale, commerciale et administrative	77
B. Convention du 21 juin 1988 relative aux enfants issus de couples mixtes séparés franco-algériens	78
Chapitre 4. Droit international privé commun	81
Section 1. Point de vue de l'État de résidence habituelle	81
§ 1. Mesures préventives	81
A. Règles en matière d'autorisation parentale de voyage	82
B. Restriction territoriale de l'exercice du droit de visite	82
C. Garanties d'exequatur	84
§ 2. Mesures curatives	85
A. Volet civil	85
B. Volet pénal	85
Section 2. Point de vue de l'État de rétention	86
Remerciements	89
Bibliographie	91
Publications universitaires	91
Articles universitaires	91
Ouvrages universitaires	93
Rapports et documentation	93
HCCH	93
ONG	94
Rapports internes	94
Instruments pratiques	95
Guides de bonnes pratiques	95